



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

148^e Assemblée de l'UIP

Genève, 23-27 mars 2024

Commission permanente
du développement durable

C-II/148/M
18 janvier 2024

Partenariats pour l'action climatique : promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité

Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs

Mme M. Al Suwaidi (Émirats arabes unis), M. S. Patra (Inde) et Mme L. Vasylenko (Ukraine)

Le Rapport de synthèse afférent au sixième cycle d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) résume l'état des connaissances en matière de changements climatiques, ses conséquences et risques à grande échelle et les ripostes en termes d'atténuation et d'adaptation.

Le rapport renforce le point de vue scientifique selon lequel le CO₂ est le principal gaz à effet de serre, dont les émissions doivent être réduites de manière drastique. Le rapport indique qu'à chaque fois que 1 000 GtCO₂ sont émises dans l'atmosphère en raison de l'activité humaine, la température à la surface du globe augmente de 0,45 °C (meilleure estimation, dans une fourchette probable allant de 0,27 à 0,63 °C). Le solde des budgets carbone du début de l'année 2020 est de 500 GtCO₂ avec une probabilité de 50 % d'un réchauffement planétaire limité à 1,5 °C et de 1 150 GtCO₂ avec une probabilité de 67 % d'un réchauffement planétaire limité à 2 °C. Parvenir à des émissions nettes de CO₂ ou de gaz à effet de serre nulles impose principalement de réduire nettement et rapidement les émissions brutes de CO₂, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre autres que ce dernier.

Le rapport indique avec une grande confiance que la coopération internationale est un élément essentiel pour parvenir de manière ambitieuse à une atténuation des changements climatiques, à une adaptation à ces changements et à un développement résilient face à ces derniers. Une coopération internationale renforcée contribue à un développement résilient face aux changements climatiques, notamment en mobilisant et en renforçant l'accès aux financements, en particulier aux financements à faible coût pour les pays en développement, les régions, secteurs ou groupes vulnérables et en alignant les flux financiers en faveur de l'action climatique afin qu'ils soient conformes aux niveaux d'ambition et aux besoins de financement.

Le réchauffement de la planète est un problème mondial collectif qui ne peut être résolu qu'au moyen d'une coopération internationale s'appuyant sur des processus multilatéraux, en particulier et principalement sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'action climatique de chaque pays doit donc être fondée sur le principe de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives, comme inscrit à l'article 3.1 de la Convention.

La population mondiale augmente à un rythme sans précédent, entraînant une croissance exponentielle de la demande mondiale d'énergie. Celle-ci devrait augmenter encore plus rapidement que la population. Pour répondre à cette demande en constante augmentation et protéger le climat, des progrès technologiques décisifs ont permis de contrôler les émissions et d'exploiter l'énergie issue de sources de substitution.

F

#IPU148

Dans la mesure où il est essentiel de contrôler les émissions de carbone pour lutter contre les changements climatiques, les énergies renouvelables sont un bon moyen de satisfaire la demande d'énergie sans dégrader l'écosystème. Outre la durabilité environnementale, les énergies renouvelables offrent un autre avantage – la capacité à fournir de l'énergie même aux personnes les plus défavorisées vivant dans des endroits reculés où les sources d'énergie non renouvelables ne sont pas encore disponibles.

La prise de conscience quant à la nécessité d'encourager le déploiement des énergies renouvelables s'est intensifiée de manière drastique ces dernières années. Les pays, qu'ils soient développés ou en développement, sont plus nombreux à promouvoir des politiques de déploiement d'énergies renouvelables. Les parlements jouent un rôle essentiel pour ce qui est d'adopter des politiques écologiques et d'assurer le suivi des politiques gouvernementales ayant une incidence sur le climat, notamment le budget. La présente résolution appelle les parlements à sensibiliser l'opinion publique au rôle des parlementaires en matière de lutte contre les changements climatiques grâce à leurs outils législatifs et de suivi.

L'Accord de Paris renforce la riposte mondiale aux changements climatiques. Les résultats des Conférences sur les changements climatiques soulignent qu'il importe au plus haut point que les Parties réduisent immédiatement, nettement, rapidement et durablement les émissions mondiales de gaz à effet de serre dans tous les secteurs concernés, notamment grâce à l'augmentation de la part des énergies renouvelables et à faibles émissions, aux partenariats pour une transition énergétique juste et à d'autres initiatives de coopération. Les parlements sont vivement encouragés à coopérer avec d'autres parlements régionaux et internationaux afin de partager des connaissances, des bonnes pratiques et des politiques relatives au développement durable et au transfert de technologies propres.

En préparant ce projet de résolution, les co-rapporteurs ont tenu compte des contributions de collègues de différentes régions du monde exprimées à l'occasion de la 147^e Assemblée de l'UIP à Luanda.

Au vu de tout ce qui précède, les co-rapporteurs ont rédigé ce projet de résolution autour de l'idée de créer des partenariats plus solides pour l'action climatique et d'assurer l'innovation et l'équité. La résolution insiste sur la nécessité de sensibiliser les parlementaires à leur rôle et aux outils dont ils disposent pour contribuer efficacement à l'action climatique. Elle reconnaît le rôle et la responsabilité des parlementaires pour ce qui est de protéger les générations futures et de combler le fossé entre toutes les parties prenantes impliquées dans la lutte contre les changements climatiques.